



Exclusion définitive de mon enfant

Par **Vinz42**, le **17/12/2022 à 10:48**

Bonjour,rnrnMon fils vient d'être exclu de son collège privé en classe de 6ème. Il a montré une video a caractère pornographique dans un bus scolaire. (au mois d'octobre)rnrnNous avons été convoqués le 16/12, veille de vacances pour avertir que notre enfant est exclu du collège. Je trouve donc la sentence démesurée,sur une période qui nous met dans une situation délicate et comment fait-on pour trouver une école pendant les vacances de noel?rnrnEst-ce que je dois contester pour gagner du temps?rnrnEst-ce que je peux renvoyer mon enfant au collège en attendant de trouver une autre école?rnrnMerci d'avance pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **17/12/2022 à 12:36**

BonjourrnrnQue la période vous mette dans une situation délicate, on peut l'entendre, mais vous ne pouvez pas dire que la sentence n'est pas méritée.rnrnVous pourriez aller plaider auprès de la hiérarchie du collège pour tenter d'obtenir une exclusion temporaire seulement.

Par **amajuris**, le **17/12/2022 à 13:58**

bonjour,rnrnje suis surpris que comme parent d'un enfant en 6°, vous estimiez la sanction démesurée.rnrn *En cas d'exclusion définitive d'un établissement public comme privé, vous pouvez contacter les services académiques de l'Éducation nationale. Ces derniers devront vous proposer une solution vers un nouvel établissement, y compris quand votre enfant a dépassé l'âge de la scolarité obligatoire (16 ans).*rnrnsource: [exclusion-scolaire-les-recours-possibles](#)rnrnsalutations